



AVIS DES SOCIÉTÉS

Démarrage des souscriptions des parts d'un Compartiment d'un Fonds d'Investissement Spécialisé (FIS)

«TITAN Seed Fund I - Dinars»

Compartiment d'un Fonds d'Investissement Spécialisé
Régis par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83
du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

MEDIN FUND MANAGEMENT COMPANY porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Compartiment de son Fonds d'Investissement Spécialisé, dénommé «TITAN Seed Fund I - Dinars» aura lieu à partir du **25 septembre 2023**.

Le Compartiment «TITAN Seed Fund I - Dinars» présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	TITAN Seed Fund I - Dinars
Références de l'agrément :	N° 57-2023 du 13 juillet 2023
Références du Visa sur le prospectus :	N° 23-1109 du 19 septembre 2023
Siège social :	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
Forme juridique :	Compartiment d'un Fonds d'Investissement Spécialisé
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Montant cible :	17 000 000 Dinars réparti en 170 000 parts d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune
Devise :	Dinar Tunisien
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Promoteurs :	MEDIN FUND MANAGEMENT COMPANY et la BTK BANK
Gestionnaire :	MEDIN FUND MANAGEMENT COMPANY
Dépositaire :	BTK BANK
Distributeur :	MEDIN FUND MANAGEMENT COMPANY
Observations :	Le Compartiment «TITAN Seed Fund I - Dinars» est une entité indépendante, ayant ses propres organes de gouvernance et une comptabilité distincte des autres compartiments du FIS.

Pour plus d'informations sur le Compartiment «TITAN Seed Fund I - Dinars», un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 19 septembre 2023, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.